



Interpellation de Mme MAISON : Horaires d'ouverture de la piscine Longchamp.

Mme Maison rappelle que l'activité physique régulière est cruciale pour la santé. Elle procure des bienfaits cardiovasculaires, métaboliques, musculaires et osseux. Elle réduit le stress, la dépression et l'anxiété et favorise la qualité du sommeil. Enfin, le sport prévient le déclin cognitif ainsi que l'apparition de certaines maladies chroniques.

La déclaration de politique communale 2024-2030 ne s'y est pas trompée en mettant la santé et le sport à l'honneur, notamment par la promotion de la pratique sportive comme outil de prévention et l'extension de l'accessibilité du sport à travers les infrastructures communales.

Au chapitre « Sport », le Collège s'engage à étudier « l'extension des heures d'ouverture [de la piscine Longchamp] au dimanche après-midi, durant les périodes de congés scolaires ».

S'il y a lieu de s'enorgueillir de posséder sur le territoire communal une piscine publique dont la qualité de l'eau, les dimensions et l'architecture sont unanimement saluées, il est dommage de constater que le dimanche après-midi, elle n'est accessible qu'aux seuls clubs et associations.

Les nageurs du dimanche, citoyens, familles, enfants, n'y sont autorisés qu'en matinée alors même que pour bon nombre d'entre eux, cette journée est le moment le plus propice à cette activité (d'autant que la restriction de l'accès de la piscine au dimanche matin occasionne une fréquentation accrue et des embouteillages dans les couloirs de nage, susceptibles de s'avérer très dissuasifs).

Selon le dernier rapport d'activité, cinq clubs ou associations, outre le Parascolaire, sont autorisés à utiliser la piscine Longchamp le dimanche après 14 heures. Combien de nageurs comptent-ils en moyenne par dimanche après-midi ?

Où en est la réflexion du Collège à propos de l'extension des heures d'ouverture de la piscine Longchamp le dimanche après-midi durant les périodes de congés scolaires ?

Pourquoi avoir limité cette réflexion à la période de congés scolaires, dès l'instant où il serait possible de limiter la privatisation de la piscine communale à quelques couloirs de nage en laissant les autres libres d'accès aux nageurs n'étant pas inscrits dans un club ?

M. Cools partage les préoccupations de Mme Maison et s'associe à sa question. L'éventualité d'une ouverture de la piscine à tous les publics les dimanches après-midi est d'ailleurs évoquée de manière récurrente au sein de cette assemblée. Vu le manque de piscines en région bruxelloise, il ne serait pas incongru que la piscine communale fût accessible à tous le dimanche après-midi durant les périodes de congés scolaire mais aussi durant la saison estivale, même si une telle extension du champ d'activité de cette piscine exigerait des efforts en termes de personnel et d'organisation.

Certes, la piscine privée Nemo pourrait constituer une alternative mais ses tarifs sont nettement supérieurs à ceux de la piscine Longchamp et sa capacité d'accueil n'est en rien comparable.

M. l'Echevin Wyngaard répond que plusieurs écoles de natation et de sauvetage occupent la piscine le dimanche après-midi. Ce type d'occupation permet à la commune d'engranger des recettes, puisque ces organismes paient la location des couloirs, et ne génère pas de dépenses, hormis celles liées à l'éclairage et à l'énergie, puisque le personnel communal n'est pas mobilisé.

On peut estimer à environ 500 le nombre de personnes qui bénéficient de la piscine le dimanche après-midi. Sur une année, cela représente un total de 400.000, soit 1.000 nageurs par jour en moyenne. Le dimanche après-midi ne se caractérise donc pas par une sous-occupation.

Si l'on décidait d'ouvrir la piscine au grand public le dimanche après-midi, on perdrait les recettes générées par les activités qui s'y déploient actuellement et on devrait assumer les dépenses

supplémentaires dues à l'engagement du personnel, dont les salaires seraient majorés par l'application d'un tarif dominical et ne seraient pas couverts par les recettes de la billetterie. Le coût induit par une telle décision s'élèverait à 100.000 € par an, dans un contexte déjà caractérisé par une correction barémique des traitements du personnel de la piscine.

La suggestion de Mme Maison est certes enthousiasmante mais difficilement envisageable dans la situation actuelle, et on ne peut guère espérer un subside spécifique de la part de la Région, que M. De Bock appelait de ses vœux dans un article de La Capitale du 16 octobre 2017.

Mme Maison n'est pas convaincue par la réponse de M. l'Echevin Wyngaard.

Est-il vraiment opportun de privatiser tout l'espace de la piscine Longchamp le dimanche après-midi alors que la région bruxelloise manque cruellement de piscines ?

Mme Maison s'en étonne d'autant plus que la piscine Longchamp est loin d'être occupée par 500 nageurs tous les dimanche après-midi.

Dans la perspective de cette interpellation, Mme Maison s'est en effet rendue à la piscine dimanche dernier et n'y a aperçu qu'une trentaine de nageurs vers 15h00.

M. l'Echevin Wyngaard réplique que la fréquentation dépend des moments.

Mme Maison précise qu'il serait plus judicieux selon elle de privatiser deux ou trois couloirs de nage plutôt que l'ensemble de la piscine, de manière à organiser une cohabitation harmonieuse entre clubs et associations d'une part et simples particuliers d'autre part.

Cette position se justifierait d'autant plus que l'activité de la piscine est assurée grâce à la contribution des citoyens uclois.